

Prise de position concernant le message culture 2012-2015 de la Confédération  
**La culture du bâti. Un défi pour la politique culturelle.**

Le Parlement fédéral a adopté la loi sur l'encouragement de la culture à la mi-décembre 2009. En vertu de celle-ci, le financement par la Confédération s'appuiera désormais sur un message quadriennal arrêtant les priorités. Le message pour la période 2012 à 2015 a été mis en consultation en août 2010. Il devra être approuvé par les deux Chambres au cours des prochains mois. La Société suisse des ingénieurs et des architectes, la Fédération des architectes suisses, Patrimoine suisse, constructionsuisse, la Fédération suisse des architectes paysagistes, la Fédération suisse des urbanistes, la Conférence suisse des chef(fe)s de services cantonaux des constructions et des architectes cantonaux, le Musée suisse d'architecture, la Société suisse des entrepreneurs, Spacespot et l'Association suisse des architectes d'intérieur font part de leur position ci-après. Leur aspiration commune est une nouvelle acception de la culture du bâti, qui englobe aussi bien le patrimoine du bâti que la création contemporaine. Les organisations susmentionnées sont d'avis qu'il est du devoir de la politique culturelle de conserver le patrimoine bâti, mais aussi de le développer, en encourageant la création dans le domaine du bâti contemporain et en transmettant la culture du bâti dans toute sa variété. Ensemble, elles demandent que la Confédération définisse une politique suisse de la culture du bâti, en association avec les acteurs du domaine, à titre de nouveau thème transversal pour la période 2012 à 2015.

### **Conserver la culture du bâti**

Pour assurer la conservation de la culture du bâti, l'un des objectifs primordiaux doit, au-delà de l'octroi de subventions, consister à garantir une qualité unifiée à l'échelle nationale pour la protection des monuments historiques, qui est organisée au niveau des cantons. Il est du devoir de la Confédération de veiller au renforcement des mesures assurant la qualité de cette protection au niveau national et non pas de les affaiblir. En outre, il convient de tenir davantage compte du matériel secondaire, qui retrace l'histoire de la culture du bâti en Suisse et qui s'enrichit de jour en jour.

Exemples de mesures:

- garantir des fonds pour la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques se montant en moyenne annuelle à long terme à 30 millions de francs au moins, ainsi que l'a décidé le Parlement dans le budget 2011;
- verser des contributions à des archives et fondations qui s'occupent d'archivage.

### **Promouvoir la culture du bâti**

La création contemporaine dans le domaine du bâti en Suisse et venant de Suisse jouit d'un grand prestige international. Etant donné que l'innovation nécessite toujours des efforts particuliers, il faut que la Confédération contribue à la mise à disposition de plateformes adéquates pour la création architecturale contemporaine. Pour ce faire, elle doit consulter des spécialistes issus de ce domaine.

Exemples de mesures:

- formation d'une commission fédérale pour la culture du bâti contemporaine, sous les auspices de l'Office fédéral de la culture;
- introduction d'un prix fédéral spécifiquement destiné aux créateurs reconnus de la culture du bâti contemporaine (prix fédéral de la culture du bâti).

### **Transmettre la culture du bâti**

La culture du bâti naît de la collaboration entre public, mandants, planificateurs et secteur de la construction. La Confédération a dès lors pour devoir d'encourager les compétences dans ce domaine au sein de la population. Toute personne doit avoir l'occasion d'acquérir dès son enfance une sensibilité fondamentale pour la culture du bâti à travers différents contextes.

Exemples de mesures:

- contribution à Spacespot, association de sensibilisation à l'environnement construit, et au Centre du patrimoine bâti à la Villa Patumbah à Zurich
- contribution au Musée d'architecture suisse à Bâle

Pour tous renseignements:

- Claudia Schwalfenberg, SIA/resp. du projet Table ronde Culture du bâti Suisse, 044 283 15 94, [claudia.schwalfenberg@sia.ch](mailto:claudia.schwalfenberg@sia.ch)
- Paul Knill, FAS/président, 071 352 34 34, [knill.paul@knill.ch](mailto:knill.paul@knill.ch)
- Adrian Schmid, Patrimoine suisse/secrétaire général, 076 342 39 51, [adrian.schmid@heimatschutz.ch](mailto:adrian.schmid@heimatschutz.ch)